

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

ROME : Lettre de S. S.

Léon XIII aux Archevêques et évêques de Prusse.—

MANDEMENT DE SA GRANDEUR MGR DE MONTRÉAL sur le jubilé et le septième concile provincial.

—MANDEMENT DE SA GRANDEUR MGR DE QUÉBEC sur le jubilé.

—CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE: Le jour d'actions



SOMMAIRE

de grâces ; visite pastorale de Mgr de Montréal à N.-D. ; affiliation de la Confrérie de la Sainte-Face à l'Archiconfrérie de Tours ; dévouement des Sœurs Grises pendant l'Épidémie.—LETTRE DU PRINCE DE BISMARCK A SA SAINTETÉ LÉON XIII.—PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT

Une paste par an, payable d'avance.

LE NUMÉRO

2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Evêque de Montréal

Adresser toutes communications concernant l'administration à

MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY.

Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

PRIÈRES DES QUARANTE HEURES.

LUNDI,	8	FÉV.	—Sainte-Scholastique.
MERCREDI,	10	“	—Saint-André d'Argenteuil.
VENDREDI,	12	“	—Saint-Lazare.

FETES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE,	7	FEV.	—5e dimanche après l'Epiphanie. —St RONUALD, C., (S. de la P.), dble, orn. bles. <i>Lecture du décret sur les écoles mixtes.— An- nonce de la fête de l'Archiconfrérie pour le dimanche suivant.</i>
Lundi,	8	“	—ST JEAN DE MATHA, C., dble, orn. blancs.
Mardi,	9	“	—ST RAYMOND, C., sem., orn. blancs.
Mercredi,	10	“	—STE SCHOLASTIQUE, V., dble, orn. blancs.
Jeudi,	11	“	—STE GENEVIÈVE, V., double, orn. blancs.
Vendredi,	12	“	—ST ILDEPRONSE, E. C., double, orn. blancs.
Samedi,	13	“	—SS. MM. JAPONAIS, double, orn. rouges.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

CATHÉDRALE.—Dimanche 7, confirmation avant la messe de 7½ h. Bénédiction des cierges avant la grand'messe.

NOTRE-DAME DU MONT-ROYAL.—Mercredi 10, profession religieuse.

Dimanche 7. —Solennité des Titulaires des églises paroissiales de Saint-Ignace au Côteau du Lac, Sainte-Brigide à Montr'al, la Purification à Repentigny, Sainte-Agathe, et Sainte-Dorothée.

LETTRE DE NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LÉON XIII.

AUX ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE PRUSSE.

A Nos Vénérables Frères les Archevêques et Evêques de Prusse.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables frères. salut et bénédiction apostolique,

C'était Notre vœu depuis longtemps de vous parler, vénérables frères, pour traiter avec vous de la condition présente du catholicisme en Allemagne. Nous désirions vivement vous témoigner d'une manière particulière toute l'étendue de l'affection paternelle et de la bienveillance dont Nous vous entourons, vous et vos chers fils, et en même temps vous féliciter de la sollicitude toute apostolique dont Nous vous voyons animés et embrasés, vénérables frères, pour votre troupeau. Nous parlons surtout du soin que vous avez pris constamment d'empêcher que les catholiques, confiés à votre foi, se laissassent jamais détourner de la vertu, de la piété et de la voie du salut. Nous avons surtout à cœur de vous dire la consolation et la joie que Nous ressentons et de l'insigne fidélité des catholiques d'Allemagne à vous demeurer attachés et à vous écouter, et de la discipline et de la concorde qui règnent de plus en plus parmi eux.

Ce qu'il ne Nous a pas été possible de faire jusqu'ici, Nous aimons à le réaliser aujourd'hui par cette lettre que Nous vous adressons spontanément, avec la douce espérance que bientôt lui, par la faveur de la divine Providence, le jour qui apportera à la religion et à l'Eglise en Allemagne les heureuses prémices d'un meilleur état de choses.

Aucun de vous n'ignore, vénérables frères, que l'entente mutuelle qui s'était heureusement établie, il y a déjà un grand nombre d'années, entre ce Siège apostolique et le royaume de Prusse, a subitement éprouvé des troubles graves, surtout à cause de ces lois qui ont été pour les citoyens catholiques un grand sujet d'épreuve et de tristesse. Mais, cette calamité, qui a affligé Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Pie IX, et Nous aussi d'une grande douleur, a été, par la permission de Dieu, une occasion pour le courage des pasteurs et des fidèles d'Allemagne et pour leur attachement à la foi des ancêtres de se manifester davantage. Cette vertu et cette constance sont d'autant plus dignes d'éloges que, tout en défendant ardemment la cause de l'Eglise, ni les uns ni les autres n'ont jamais failli, ni à la fidélité et à la soumission dues à la majesté du prince, ni à l'amour de la patrie, et qu'ils ont

ainsi montré à leurs persécuteurs qu'ils étaient mis, non par des motifs politiques, mais uniquement par la religion du devoir, qui veut que l'œuvre de Dieu soit respectée et à l'abri de toute atteinte. Il en est arrivé que Dieu, le suprême auteur et rémunérateur des mérites, à répandu non-seulement sur vous, vénérables frères, mais aussi sur tout le peuple de vos diocèses, les plus abondants bienfaits de sa bonté et de ses grâces. C'est par son secours en effet que, bien que le nombre des prêtres ait diminué de jour en jour parmi les fidèles de Prusse par suite des nouvelles lois, et que même beaucoup d'églises paroissiales en aient manqué pour l'administration des sacrements ; bien que des trompeurs, propagant, sous le nom de *vieux-catholiques*, des doctrines nouvelles et perverses, se soient efforcés de s'attirer des disciples trompés par leur fraude, néanmoins Nous avons vu avec joie Nos chers fils les catholiques allemands conserver intégralement et inébranlablement la foi de leurs pères, ne jamais se laisser prendre aux pièges des maîtres de l'iniquité, mais, au contraire, surmonter les dangers par leur grandeur d'âme chrétienne, et avoir d'autant plus de zèle de l'Eglise qu'ils la voyaient plus affligée de cruelles épreuves.

Ces faits si méritoires et si glorieux Nous ont été un allègement à la douleur que Nous avaient causée les susdites lois, et, dans les pieuses effusions de Notre cœur, Nous avons rendu louanges et grâces à Dieu, qui avait si admirablement mis un pareil courage dans l'âme de ses fils ; et, l'occasion se présentant, Nous n'avons pu manquer de glorifier publiquement par une juste louange votre vertu et celle de ces populations catholiques. Mais, en raison de Notre ministère apostolique qui Nous oblige à prendre garde que la condition de l'Eglise ne souffre aucun dommage et que sa vie intérieure ne soit exposée à aucuns troubles, tout cela eût été trop peu si, en même temps, Nous n'avions employé tout ce qu'il y a d'autorité et de zèle en Nous à écarter les difficultés du temps présent. C'est pourquoi Nous n'avons épargné aucun soin, Nous n'avons négligé l'accomplissement d'aucun devoir pour faire rapporter ces lois, qui ont infligé à l'Eglise de si longues douleurs et à vous une si lourde charge d'épreuves. Mais si grand a été et est encore dans Notre esprit le désir de rétablir sur des bases solides la concorde et la paix, que Nous n'avons pas manqué de déclarer à ceux qui ont le gouvernement que Notre dessein était de Nous montrer aussi condescendant envers eux que Nous le permettaient les lois divines et les devoirs de la conscience. Bien plus, Nous n'avons pas hésité à donner des témoignages publics de cette intention, et Nous sommes résolu à ne rien négliger dans la suite de ce qui Nous paraîtra propre à rétablir et à consolider l'entente.

Mais, pour que le résultat que Nous poursuivons de Nos vœux et de Notre espérance arrive heureusement, il faut chercher avant tout à faire sortir des lois publiques ce qui est contraire aux inté-

rêts de la discipline dans les choses les plus saintes et celles que les fidèles ont le plus à cœur ; ce qui entrave la liberté, essentielle aux évêques, de régir leurs Eglises selon les règles de l'institution divine, et d'élever la jeunesse dans les séminaires religieux d'après les prescriptions canoniques. Car, bien que Nous soyons animé d'un sincère désir de la paix, il ne Nous est pas permis cependant de rien entreprendre contre ce qui est divinement établi et constitué, et que pour défendre, s'il en était besoin, Nous n'hésiterions pas à subir, à l'exemple de Nos prédécesseurs, les dernières extrémités.

Pour vous, vénérables frères, vous n'ignorez pas quelle est la nature intime de l'Eglise et comment son divin fondateur l'a constituée, et quels droits découlent de son institution, dont il n'est permis à personne de détruire ou de méconnaître l'autorité. Car, ainsi que Nous l'avons enseigné dernièrement dans Notre lettre encyclique *Immortale Dei*, l'Eglise est une société surnaturelle et parfaite dans son genre. Et, en effet, comme elle a pour but de conduire ses enfants à la béatitude éternelle, ainsi elle est divinement pourvue de secours et de moyens pour leur faire obtenir les biens éternels, commençant sur la terre et dans les luttes de cette vie l'édifice dont le suprême couronnement et la parfaite beauté seront au ciel. Or, à l'Eglise seule il appartient de régler ce qui concerne sa vie intérieure, dont l'économie a été établie par Notre-Seigneur Jésus-Christ, réparateur de notre salut. Cette libre puissance, qui n'est soumise à personne, Jésus-Christ a ordonné qu'elle serait en Pierre seul et en ses successeurs, et en chaque évêque dans son Eglise sous l'autorité et le magistère de Pierre : or, ce pouvoir des évêques embrasse principalement, par sa nature, la discipline du clergé, tant dans les choses qui se rapportent aux fonctions sacrées que dans celles qui concernent le régime de la vie sacerdotale : "car le clergé tient à l'évêque, comme les cordes à la cithare (1)."

Et comme l'ordre sacerdotal, héritier d'un si sublime ministère, se renouvelle successivement, dans le cours des siècles, toujours semblable à lui-même, et comme il faut que ceux qui ont été appelés à cet ordre marchent, autant qu'il est en eux, par la pureté de leur doctrine et l'innocence de leur vie, sur les traces de ceux que Jésus-Christ a choisis pour les premiers fondateurs de la foi, personne ne saurait douter quel nul autre que les évêques n'a le droit et la charge d'instruire et de former les jeunes gens que Dieu, par une faveur particulière, a choisis parmi les hommes pour être les ministres et les dispensateurs de ses mystères. Et certes, si les hommes doivent recevoir l'enseignement de la religion de ceux à qui il a été dit : *Enseignez toutes les nations*, n'appartient-il pas à plus forte raison aux évêques, selon les moyens qu'ils estiment les meilleurs et à l'aide des maîtres qu'ils auront

(1) Ignace. Epître aux Ephés., C., XV.

spécialement approuvés, de fournir l'aliment de la saine doctrine à ceux qui, en raison de leur ministère, seront un jour le sel de la terre et exerceront la délégation de Jésus-Christ parmi les hommes ? Mais les évêques ne sont pas seulement tenus de cette importante charge : ils doivent encore employer leur vigilance au bien des élèves du sanctuaire, et les former de bonne heure à l'intelligence de la solide piété, sans laquelle ni ils ne sont dignes du sacerdoce, ni ils ne peuvent en remplir convenablement les fonctions.

Quant à vous, vénérables frères, instruits par la raison et l'expérience, vous savez parfaitement combien il est difficile et quelle longue œuvre c'est de former et d'élever ainsi des jeunes gens. Car ceux qui ont choisi Dieu pour leur héritage dès leurs premières années, étant tenus, d'après le précepte du Prince des apôtres, de se montrer aux yeux du peuple chrétien comme de vivantes images de vertu et de continence, il faut qu'ils apprennent de bonne heure, sous la direction des évêques et la discipline de maîtres choisis, à dompter leurs passions, à mépriser les choses de la terre, à aspirer aux biens du ciel, afin que fortifiés par leur pensée et enflammés par leur désir, ils puissent plus facilement vivre chaste et purement au milieu des corruptions du monde. Il faut aussi qu'ils s'habituent tout de suite à exercer d'un cœur ferme et imperturbable, au milieu des peuples, le ministère de l'enseignement et de la défense de la vérité catholique, que le monde méprise et poursuit d'une haine acharnée. Qu'auriez-vous à attendre, vénérables frères, dans des temps comme les nôtres qui exigent une plus grande lutte pour la défense de la cause catholique, si les hommes du sacerdoce n'étaient pas depuis longtemps formés, à l'aide de la sainte discipline et de la charité, à adhérer avec fidélité à leurs évêques, à recevoir leur parole, et à ne pas craindre d'endurer toute sorte de souffrances pour le nom de Jésus-Christ ? Or, par cette discipline de leurs jeunes années, qui règne dans les séminaires et les autres établissements d'éducation religieuse, loin du tourbillon des soucis humains, ils sont préparés à accomplir convenablement les fonctions apostoliques, à supporter toutes les incommodités de la vie et à entreprendre joyeusement des travaux de tout genre pour le salut des âmes.

C'est grâce à elle que, par la vigilance et sous la direction des évêques et des prêtres choisis par eux parmi ceux que désigne une longue expérience de la vie spirituelle, les élèves apprennent à mesurer leurs forces avec une juste balance et éprouvent ce qu'elles valent ; c'est grâce à elle aussi que les pasteurs à leur tour, connaissant les qualités intellectuelles et les mœurs de chacun, peuvent décider en connaissance de cause qui sont ceux qui sont dignes de l'honneur du sacerdoce, et veiller à ce que personne ne reçoive les ordres sacrés sans en être digne ou à contre-temps. Mais comment pourra-t-on obtenir ces fruits salutaires, à moins que les pasteurs sacrés n'aient pleinement la faculté d'écartier les

obstacles et d'user de tous les secours propres à obtenir ce résultat ?

En pareille matière, étant donné que les hommes de votre nation, en dehors de leurs autres qualités, excellent aussi dans la gloire des armes, ceux qui gouvernent souffriraient-ils jamais que les jeunes gens qui font dans les écoles militaires l'apprentissage de la guerre pour le commandement des troupes et l'exercice des charges militaires fussent instruits de la science des armes par d'autres que par les maîtres de l'art de la guerre, ou qu'ils fussent façonnés à la discipline des camps, à l'usage des armes et à l'esprit militaire par d'autres que par les maîtres de l'armée propres à cet enseignement ?

Aussi l'on comprend facilement pourquoi, dès les temps les plus reculés de l'Eglise, les Pontifes romains et les évêques catholiques ont donné tous leurs soins à former pour les candidats de l'ordre sacré des communautés où, soit par eux-mêmes soit par des maîtres éprouvés, qu'ils choisissaient parfois parmi les prêtres de leur église cathédrale, ils pussent former ces candidats aux lettres, à une discipline plus sévère et surtout à la dignité de mœurs que réclame leur vocation. Elles sont encore louées dans la mémoire des hommes ces maisons ouvertes jadis par les évêques et les moines pour y recevoir les clercs, et, entre toutes, elle vit toujours l'illustre renommée du patriarchium de Latran d'où sont sortis, comme d'une citadelle de science et de vertu, tant de Souverains-Pontifes et d'évêques, illustrés par leur doctrine et la sainteté de leur vie.

Et ce souci d'une éducation soignée et diligente des clercs parut si important et même si nécessaire que, dès le commencement du sixième siècle, le concile de Tolède, traitant *de ceux que la volonté de leurs parents avait dès les premières années de leur enfance destinés à l'office de la cléricature*, prescrivait qu'aussitôt qu'ils seraient tonsurés ou appliqués à l'office de lecteurs, ils devaient être enseignés dans la maison de l'Eglise, sous la direction de l'évêque, par celui qu'il préposerait à cet effet. Par où l'on voit clairement combien nous avons un grave et juste motif de désirer vivement que les séminaires de vos diocèses soient fondés, établis et dirigés selon les règles, aujourd'hui connues et promulguées partout, que les pères du concile de Trente ont proclamées. C'est aussi la raison pour laquelle lorsque, selon les différentes circonstances des temps des Concordats ont été conclues les Pontifes romains et les chefs d'Etat, le Siège apostolique a pris soin de vouloir qu'il y fût pourvu à la garantie des séminaires sacrés, en même temps qu'il veillait à maintenir intact le droit des évêques sur le gouvernement des-dits séminaires, à l'exclusion de tout autre pouvoir. C'est de quoi témoignent, entre autres, d'une façon éclatante, les Lettres apostoliques commençant par ces mots : *De Salute animarum*, qui furent publiées le dix-huit juillet de l'année MDCCCXXI par Notre prédécesseur Pie VII, d'heureuse mémoire, lorsqu'une

convention fut passée, par Lui avec le roi de Prusse, dans laquelle on réglait d'une nouvelle délimitation des diocèses.

Il faut donc que les évêques aient entièrement et librement le droit et le pouvoir de donner leurs soins à la formation, dans les séminaires, de la pacifique milice du Christ ; il faut qu'ils aient entièrement le droit et le pouvoir de choisir les prêtres à leur jugement, pour les mettre à la tête des diverses fonctions ; il faut qu'ils puissent s'acquitter tranquillement de leur charge pastorale, sans être soumis à aucun obstacle.

Par ce que Nous avons dit vous voyez, Vénérables frères, combien c'est en toute vérité et en toute justice que Nous avons déclaré que, pour réaliser entre les deux puissances cette concorde heureuse et stable qui est si vivement désirée depuis longtemps, il est nécessaire d'arranger de telle sorte les lois édictées que la liberté indispensable à l'Eglise pour sa vie et son action soit sauvegardée. Et Nous avons confiance que les hommes qui gouvernent la chose publique, se montrant équitables pour notre cause, nous accorderont ce que Nous demandons au nom des droits les plus saints.

Nos demandes, d'ailleurs, ne sont pas telles qu'il doive en résulter pour ceux qui commandent un amoindrissement quelconque de leur pouvoir et de leur dignité ; car tout au contraire il en découle de grands et solides avantages pour le bien public. En effet, Vénérables frères, tous les enseignements qui, par vous et par vos coopérateurs, sont donnés au peuple dans le ministère de la parole, en ce qui concerne les devoirs envers l'autorité civile, se résument à ceci : savoir que tout homme doit être soumis aux autorités supérieures, *non-seulement par crainte de la colère ; mais aussi par conscience* (1) ; que les charges publiques doivent être supportées patiemment ; qu'il faut s'abstenir des projets séditieux et des bouleversements ; qu'il faut par charité fraternelle se montrer réciproquement de l'affection, et que les devoirs mutuels de société des hommes entre eux doivent être fidèlement observés. Or, si le nombre de vos coopérateurs était plus grand que celui d'à présent il s'ensuivrait une augmentation proportionnelle de la phalange de ceux à qui il appartient de propager parmi les peuples des enseignements si salutaires à la société humaine ; en même temps il serait plus facile — selon ce que réclament si vivement les vœux des catholiques — de confier au soin de prêtres éprouvés les églises paroissiales privées depuis si longtemps de la consolation que leur donnaient leurs pasteurs.

En outre, et comme vous le savez, Vénérables frères, il y a au sein de la société humaine des germes de perturbations publiques, semblables à des feux préparés partout, qui menacent d'un cruel incendie, et parmi eux surgit principalement la question ouvrière, qui tient en inquiétude les esprits des gouvernants, à la recherche

(1) Rome, XIII, 5.

du moyen par lequel ils pareront aux périls dont ils sont menacés et barreront le chemin aux adhérents des sectes qui, en toute occasion, cherchent à tirer des maux publics un nouvel accroissement et à faire prévaloir des nouveautés, au grand détriment de la chose publique.

Or, il faut admirer combien, en cette affaire encore, les ministres de l'Eglise peuvent, par leur action, bien mériter de la société humaine, ainsi qu'il est arrivé. Nous le savons, dans les bouleversements et les calamités des autres temps. Car les prêtres, à raison de leur ministère, ont des relations presque quotidiennes avec les hommes des classes inférieures, ils ont coutume de se mêler familièrement et intimement à eux ; par suite, ils connaissent à fond les épreuves et les douleurs des hommes de cette catégorie ; ils voient de plus près leurs cœurs blessés et, tirant des sources de la religion divine les secours et les enseignements opportuns, ils sont naturellement aptes à apporter aux esprits aigris tout ce qui peut le mieux adoucir le sentiment des maux présents, relever les courages abattus et retenir les esprits prêts à se jeter dans les projets séditionnels.

De plus, non moins puissante et utile est l'œuvre à laquelle les prêtres, pénétrés de l'esprit que l'Eglise inculque à ses ministres, peuvent s'appliquer dans ces régions lointaines, à l'écart de toute civilisation, où plusieurs souverains d'Europe ont établi en ce temps-ci des colonies. Les gouvernants de l'Allemagne eux-mêmes s'appliquent à l'envi non-seulement à fonder des colonies et à étendre leurs possessions, mais aussi à ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie et aux échanges commerciaux. Et ainsi ils mériteront bien, à ce titre, de l'humanité, comme s'efforçant de civiliser par des mœurs plus polies et par les arts des tribus rudes et féroces.

Mais il importe beaucoup, pour gagner les esprits de ces nations grossières, incultes et se concilier leur amitié, de leur enseigner sans retard les préceptes salutaires de la religion, de les amener à voir la véritable face du juste et de l'honnête, et de leur faire comprendre la dignité d'enfants de Dieu à laquelle, par les mérites de Notre Sauveur, elles aussi sont appelées. C'est ce que les Pontifes romains avaient surtout à cœur, et c'est pourquoi ils s'occupèrent soigneusement et activement d'envoyer aux peuples incultes des prédicateurs de l'Evangile.

Et, en effet, l'œuvre dont il s'agit, ce n'est le fait ni des armées, ni des magistrats civils, ni des gouvernants, encore qu'eux-mêmes en retirent des fruits très-abondants. Mais, ainsi que l'histoire en témoigne, c'est le fait des hommes qui, sortant du camp de l'Eglise, prennent pour eux les labeurs et les périls des expéditions saintes, et ne craignent pas d'aller au milieu des nations barbares, comme messagers et interprètes de Dieu, tout prêts à verser leur sang pour le salut de leurs frères,

En songeant à tout cela et en le repassant dans Notre esprit,

Nous sommes amené à espérer *qu'ici*, sous l'inspiration et par la faveur de Dieu, Nos vœux auroient heureusement l'issue désirée. Pour vous, Vénérables frères, continuez à implorer Dieu dans ce but par des prières assidues, et comme vos esprits sont guidés non par des desseins ou des désirs humains, mais uniquement par le zèle de la gloire divine et par l'amour envers l'Eglise, il n'est pas à douter que, par le secours de la grâce divine, vous receviez la récompense que mérite votre constance.

Et parce que, dans toutes les affaires, l'union des esprits et d'une charité mutuelle a toujours eu une grande puissance pour leur heureux accomplissement, n'ayez rien tant à cœur que de garder avec le plus grand soin entre vous le lien sacré de la charité. Dans l'affaire qui nous occupe, Nous voulons aussi, Vénérables frères, que vous considériez ceci, à savoir que les tribulations auxquelles vous êtes soumis sont de telle nature qu'elles n'atteignent pas plus chacun de vos diocèses que les intérêts de l'Eglise universelle, dont le soin, vous ne l'ignorez pas, a été commis à ce Saint-Siège, dans lequel se trouve le pouvoir suprême de régir l'Eglise, son souverain magistère et le centre de l'unité catholique. Que vos yeux soient donc toujours tournés vers cette Chaire apostolique, et réfléchissez qu'il n'y a rien pour elle de plus important que d'appliquer toute sa sollicitude et tous ses soins, afin que les luttes qui continuent dans ce pays reçoivent enfin la conclusion que vous désirez ainsi que les fidèles confiés à vos soins.

Finalement, suppliant du fond du cœur le Père des miséricordes, afin qu'il jette un regard sur vos travaux et vos douleurs et qu'il accueille favorablement nos vœux communs, Nous vous donnons très tendrement dans le Seigneur, à vous Vénérables frères, à tout le clergé et aux fidèles confiés à chacun de vous, la bénédiction apostolique en témoignage de Notre grande affection et comme présage du secours et de la consolation célestes.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le VI janvier de l'année MDCCCLXXXVI, la huitième de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

MANDEMENT DE MGR L'ÉVÊQUE DE MONTREAL.

I. JUBILÉ.—2. SEPTIÈME CONCILE PROVINCIAL.

EDOUARD CHARLES FABRE, par la Grâce de Dieu et du Siège apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I.—JUBILÉ.

Pour la troisième fois, l'auguste et illustre Pontife, qui gouverne l'Eglise de Dieu, Léon XIII, par sa Lettre Encyclique du 22 Décembre dernier, ouvre au monde catholique les trésors des Indulgences, dont il est le suprême dispensateur. L'année 1886, que nous venons de commencer, sera une année de grâces et de bénédictions spéciales, et vous êtes tous amoureux-ement convoqués, Nos Très Chers Frères, à venir puiser, avec empressement, aux fontaines de l'Eglise, les eaux vives de la charité chrétienne, de la foi inébranlable, de l'espérance en la miséricorde divine et de la confiance en Dieu.

Admirons les vœux toutes pratiques de Notre Saint Père dans la promulgation de cette nouvelle faveur accordée à ses enfants, et, après nous en être bien pénétrés, faisons tout ce qui dépendra de nous pour faire passer dans notre conduite les sublimes enseignements qu'il nous donne.

Les sociétés sont ce que les hommes les font, et c'est de la coopération active de chaque individu au bien commun, que dépend le bonheur général et la prospérité morale de la chose publique.

Soyons des hommes convaincus des grands principes d'ordre, de moralité, de justice, que l'Eglise proclame. Au besoin même, et dans toutes les circonstances où nous le croirons utile, soyons des apôtres, auprès de ceux qui nous entourent, des enseignements de la sainte Religion ; allons encore plus loin, soyons assez généreux pour tendre une main secourable à ceux qui sont dans le besoin, et sacrifions avec gaieté de cœur nos deniers et nos sueurs à l'avantage d'œuvres de charité ou de bien public ; tout cela est d'un chrétien ; tout cela est digne des enfants de Dieu ; mais cela ne suffit pas pour faire un parfait chrétien. Léon XIII nous l'enseigne. Il faut en outre, si nous voulons être réellement de ces chrétiens modèles, chers à Notre Père Céleste, que dans notre conduite privée, dans nos mœurs domestiques, nous sachions, comme des enfants se soumettent à la voix de leur mère, nous

ranger aux règles pratiques de la vie chrétienne. Il faut que nous sachions, par exemple, comme le dit clairement le Souverain Pontife, nous livrer à la pénitence d'une manière générale, et plus particulièrement aux pratiques de pénitence imposées par l'Église, le jeûne du carême et des autres jours d'abstinence, commandés par elle. Il faut que, tous les jours, nous ayons l'énergie de nous adonner à la prière, et de n'en pas passer un seul sans élever notre esprit et notre cœur vers Dieu. Il faut que, non-seulement nous fassions acte de présence aux offices divins, mais que notre cœur y soit tout entier. Il faut enfin que nous nous approchions régulièrement des Sacrements de Pénitence pour y déposer le fardeau des fragilités et des misères humaines, et d'Eucharistie, pour y prendre la nourriture qui fait germer la vertu.

C'est de cette manière que nous deviendrons des chrétiens dignes de ce nom, des chrétiens *pratiquants*, des chrétiens dans notre vie publique et dans notre vie privée.

C'est de cette manière que nous remplirons le devoir du bon exemple, que nous avons à nous donner les uns aux autres.

C'est en marchant dans cette voie que nous serons des membres de Jésus-Christ, utiles à la société, à laquelle nos bonnes mœurs communiqueront un mouvement de justice, de charité, d'équité, qui rendra les relations sociales plus douces, plus fraternelles et plus faciles à la Religion, dont nous proclamerons la sainteté et dont nous étendrons l'heureuse et salutaire influence autour de nous, utiles à nous mêmes, parce qu'en travaillant ainsi à la sanctification des autres, nous avancerons notre perfectionnement spirituel et nous opérerons le salut de nos âmes.

Il est un point sur lequel Léon XIII insiste beaucoup ; c'est sur la charité qui doit régner entre les catholiques.

“ Mais, dit le Saint Père, comme le premier et le plus grand fruit du Jubilé doit être, comme nous l'avons indiqué plus haut
“ l'amendement de la vie et le progrès de la vertu, Nous estimons
“ spécialement nécessaire la fuite du mal que nous n'avons pas
“ négligé de désigner dans Nos précédentes Encycliques Nous
“ voulons parler des dissensions intestines et comme domestiques
“ de quelques-uns d'entre nous, dissensions dont on peut à peine
“ dire combien, au grand détriment des âmes. elles rompent ou
“ relâchent certainement le lien de la charité. Si Nous vous avons
“ de nouveau rappelé cela, Vénérables Frères, qui êtes gardiens
“ de la discipline ecclésiastique et de la charité mutuelle, c'est
“ que Nous voulons voir votre vigilance et votre autorité consciencieusement appliquées à empêcher un si grave dommage. Par vos
“ avis, vos exhortations, vos reproches, veillez à ce que tous aient
“ souci de garder l'unité de l'esprit dans le lien de la charité, et que
“ les auteurs de ces dissensions, s'il en est, reviennent à leur devoir par la considération qu'ils doivent avoir toute leur vie, que
“ le Fils unique de Dieu à l'approche même des derniers tourments, ne demanda rien plus vivement à son Père que la dilec-

tion réciproque pour ceux qui croyaient ou croiraient en lui, *afin que tous soient un, comme vous, mon Père, l'êtes en moi, et moi en vous, afin qu'eux aussi soient un en nous* (Luc, xviii. 1).

Examinons, Nos Très-Chers Frères, nos consciences et voyons si nous ne sommes pas de ceux que le Saint Père désigne ici, si nous ne sommes pas de ceux qui entretiennent les dissensions domestiques entre les catholiques par notre langage, où la charité chrétienne ne règne pas, par notre ardeur à activer le feu de la discorde pour faire passer nos vues personnelles ou pour ouvrir une voie à la réalisation de nos ambitions privées.

Écoutant donc avec soumission la voix de Notre Père commun, nous nous efforcerons, cette année, de devenir tous des chrétiens pratiquants ; nous ne scinderons pas en deux notre propre personne, en faisant ostentation de vertus publiques, qui ne seront pas de notre vie privée ; nous serons en tout et partout de véritables chrétiens.

Les moyens les plus efficaces que nous suggère Léon XIII, pour arriver à ces excellents résultats, c'est la prière, la prière fervente, par l'intercession de la T.-Ste.-Vierge ; c'est la dévotion au saint Rosaire, qui a déjà produit des fruits si salutaires ; c'est de favoriser les associations et confréries approuvées par l'Église, entr'autres le Tiers-Ordre de St. François d'Assis, d'aimer à en faire partie et à en suivre les règlements.

A l'œuvre donc, Nos Très-Chers Frères, et de tout cœur et de toute âme, montrons un légitime empressement à nous rendre aux recommandations du Souverain Pontife, et cette année, qu'il n'y en ait aucun parmi nous, qui ne se fasse un devoir de remplir toutes les conditions voulues pour gagner l'Indulgence du Jubilé.

II.—SEPTIÈME CONCILE PROVINCIAL.

Le 6 Janvier courant, Mgr l'Archevêque de Québec annonce que le 7e Concile Provincial s'ouvrira le 30 Mai prochain.

Nous devons, N. T. C. F., adresser au ciel des prières ferventes pour que ce Concile produise des fruits salutaires. C'est dans l'intérêt de tous les fidèles confiés à leur sollicitude que les Evêques se réunissent ainsi ; après avoir invoqué les secours de l'Esprit-Saint et s'être entourés des lumières et des conseils de théologiens expérimentés, ils jugent, en se basant sur le droit commun, des divers points de la discipline ecclésiastique, qui ont besoin d'être remis en vigueur, ou encore ils signalent aux Fidèles les dangers les plus graves pour la morale, que les temps et les circonstances leur font entrevoir. Le St. Siège examine ce qui a été réglé, et alors, ils vous font part des décisions et des décrets de ces assemblées solennelles.

Comme vous le voyez, N. T. C. F., ces Conciles Provinciaux sont d'une très-grande importance pour le bien de la religion en général, et pour le bien des fidèles en particulier.

Vous vous unirez donc à vos Evêques, et, avec eux, vous demanderez au ciel de faire descendre sur eux la lumière d'en haut, afin que le prochain Concile soit profitable à tous.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, ordonnons ce qui suit :

1. Le jubilé commencera le jour de la publication de ce Mandement et se terminera le 31 Décembre prochain.

2. Il sera annoncé par le son des cloches pendant un quart d'heure après l'*Angelus* du midi, et la fin du Jubilé sera de même annoncée par les cloches, que l'on sonnera pendant un quart d'heure après l'*Angelus* du soir du 31 Décembre.

3. Tous ceux dont les paroisses sont en tout ou en partie dans la ville, visiteront deux fois la Cathédrale, Notre-Dame et Saint-Patrice.

4. Dans toutes les autres paroisses, on visitera six fois l'Eglise paroissiale.

5. Les Religieuses non cloîtrées et leurs Novices, ainsi que les personnes qui vivent dans les monastères, suivront la même règle que les fidèles pour la visite des Eglises.

Les Religieuses cloîtrées devront faire commuer les visites des Eglises assignées pour les fidèles, en visites de leur propre Chapelle ou Oratoire. Cette commutation ne peut se faire que par le confesseur au tribunal de la pénitence.

6. Chacun est libre de faire l'aumône du Jubilé à qui il lui plaît ; quant aux aumônes données dans les Eglises ou Chapelles du Diocèse, elles seront déposées dans un tronc, qui y sera placé à cet effet ; nous les destinons, conformément aux intentions du Souverain Pontife, à fonder des bourses au Grand Séminaire pour les étudiants en Théologie du Diocèse. Nous ordonnons qu'il n'y ait qu'un seul tronc dans les Eglises et Chapelles pour recevoir les susdites aumônes, lesquelles nous serons fidèlement remises.

7. Tous les prêtres qui sont nommés, cette année, confesseurs ordinaires et extraordinaires des Religieuses, pourront entendre les *Confessions du Jubilé* des Sœurs de n'importe quelle communauté.

8. Nous invitons MM. les Curés de la campagne à établir une Fraternité du Tiers-Ordre de St. François d'Assise dans leurs paroisses respectives, là où c'est possible. Pour les Tertiars de la ville, Nous exhortons MM. les curés à les adresser à l'Eglise des Stigmatus, qui, comme chacun le sait, a une Fraternité florissante.

9. Les jeûnes prescrits pour le Jubilé sont deux jours de jeûne avec maigre strict, c'est-à-dire avec abstinence de toute graisse, du lait, du beurre, du fromage, des œufs, et de tout aliment dans lequel entre quelqu'un de ces comestibles. Ce jeûne peut s'observer un jour quelconque, même un Vendredi, pourvu que ce ne soit pas un jour de jeûne d'obligation.

10. J'accorde à tous les confesseurs approuvés les mêmes pouvoirs que ceux accordés pour le Jubilé de 1879.

11. Suivant ce qui est annoncé dans l'*Ordo*, nous chanterons le *Te Deum* le dernier Dimanche de l'année ; cet exercice se fera aux intentions de remercier Dieu des grâces qu'il nous a accordées pendant le Jubilé de 1886.

12. Pour attirer les lumières de l'Esprit Saint sur les délibérations du Septième Concile Provincial, on offrira à cette intention la récitation du *Veni Sancte*, et de l'*Ave Maria*, au commencement de chaque exercice du mois de Marie.*

Sera le présent Mandement ainsi que l'Encyclique de N. T. S. Père le Pape du 22 Décembre dernier, lu et publié au prône de toutes les Eglises paroissiales ou autres, où se fait l'Office public, ainsi qu'au chapitre des communautés religieuses, le premier Dimanche après sa réception et les dimanches suivants.

Donné à Montréal, en notre Palais Episcopal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Chancelier, ce 24 Janvier 1886.

EDOUARD CHS., Ev. de Montréal.

Par Mandement de Monseigneur.

T. HAREL, Ptre., Chancelier.

Nota.— Consulter le Mandement No. 22, la Circulaire No. 23, et le Mandement No. 37, ainsi que les L. tres Apostoliques du 15 Février 1879 et du 12 Mars 1881 relativement aux conditions à remplir pour gagner l'Indulgence du Jubilé.



Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec a bien voulu envoyer a la *Semaine Religieuse* son mandement sur le Jubilé de 1886.

ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de
Québec, Assistant au Trône Pontifical,

*Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous
les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en
Notre Seigneur.*

Pour la troisième fois depuis son élection Notre Saint Père le Pape Léon XIII, dans une bulle du 22 décembre 1885, vient d'accorder une indulgence plénière en forme de jubilé pour toute l'année 1886. Il nous fait connaître lui-même les motifs qui l'ont engagé à recourir de nouveau à ce grand moyen d'implorer le secours du ciel dans les circonstances difficiles où se trouve la sainte Eglise Catholique.

Après avoir défini dans son admirable encyclique *Immortale Dei* l'origine, les droits et les devoirs de la société chrétienne et avoir ainsi posé les bases sur lesquelles cette société est appuyée, il ne lui restait plus, pour assurer le bonheur des peuples, que de faire

fleurir les vertus chrétiennes dans tous ses membres. De même que dans un édifice la beauté et la solidité dépendent de la beauté et de la solidité de chacune des parties, ainsi dans l'Etat l'ordre et la prospérité sont en rapport avec les vertus chrétiennes, publiques et privées des citoyens. Aussi l'ennemi de tout bien fait-il aujourd'hui des efforts inouis pour répandre la démoralisation et l'infidélité. La sainte Eglise catholique est seule capable d'opposer une digue à ce torrent de démoralisation et d'erreur qui envahit le monde.

La terre, dit le prophète Jérémie (XII, 11), est en proie à une désolation extrême, parce que l'on a chassé Dieu de son cœur ; désolatione desolata est terra, quia non est qui recogitet corde. Voilà pourquoi le Seigneur, par la bouche d'un autre prophète (Isaïe XLVI, 8...), invite les hommes à rentrer dans leur cœur : redite ad cor ; à rappeler dans leur mémoire les siècles passés et à reconnaître Dieu pour leur seul Seigneur ; recordamini prioris sæculi, quoniam ego sum Deus et non est ultra deus, nec est similis mei.

Aux enfants fidèles de l'Eglise il appartient pendant ce jubilé de remédier à ces maux par leur assiduité à entendre la parole de Dieu, à faire pénitence de leurs péchés, à extirper de leur cœur tous les mauvais penchants et à donner en tout et partout le bon exemple. Ce sera comme un levain salutaire qui, malgré sa petitesse, pénétrera la masse entière pour la guérir et la perfectionner. C'est ainsi, Nos TRÈS-CHERS FRÈRES, qu'en correspondant fidèlement aux intentions du Vicaire de Jésus-Christ vous travaillerez non-seulement à la sanctification de vos âmes, mais aussi au bonheur de votre patrie, car, nous dit le Saint Esprit : *La justice fait prospérer les nations, mais le péché rend les peuples misérables ; iustitia elevat gentes, miseros autem facit populos peccatum* (Prov. XIV 34).

A cette occasion le Saint Père exhorte de nouveau les fidèles à se faire inscrire dans le Tiers-Ordre de Saint François et à en observer fidèlement les règles. " La religion n'est pas seule à profiter de ce trésor immense ; la patrie en retire également des bienfaits inestimables. Les prières et les bons exemples des Tertiaires attireront sur elle les bénédictions divines et serviront à faire fleurir toutes les vertus qui forment les bons chrétiens et, par conséquent, les bons citoyens. " (Mand. No. 132, 19 mars 1885.)

Parmi les œuvres commandées comme condition de l'indulgence du jubilé, se trouvent des prières à faire dans les églises désignées. Notre Seigneur a promis d'exaucer la prière de deux ou trois personnes qui seront d'accord pour lui demander quelque grâce (Mat. XVIII, 19). Combien donc sera puissante la prière de ces millions de catholiques répandus sur la surface de la terre ? Prière unique puisqu'elle se fera sur l'invitation et selon les intentions du Vicaire de Jésus-Christ ! Prière qui aura l'appui de la *Toute puissance suppliante* de Marie, dont le Saint Père nous exhorte à implorer l'intercession dans la récitation du saint Rosaire !

Il faut nous humilier, reconnaître notre néant et notre indignité, purifier nos cœurs de tous les péchés qui attirent la colère divine sur la terre, profiter de ces trésors de miséricorde mis à notre disposition pendant cette année jubilaire. Alors se vérifiera pour la sainte Eglise, pour notre patrie, pour chacun de nous, cette solennelle et consolante promesse du Fils de Dieu : *Demandez et vous recevrez ; petite et accipietis.* (Mat. VII. 1.)

Bien des fois déjà depuis son élection LÉON XIII a exhorté les catholiques à *garder entre eux l'unité de l'esprit dans le lien de la paix ; servare unitatem spiritus in vinculo pacis* (Eph. IV. 3.). Pour arriver à cette paix si désirable et si nécessaire en face de la tempête dont l'Eglise est assaillie en ce moment, il faut, dit S. Paul, *l'humilité, la douceur, la patience*, sans quoi le lien de la charité se relâche et même se rompt tout à fait. La bulle exhorte les Evêques du monde entier à faire en sorte que les auteurs de ces dissensions entre catholiques reviennent à leur devoir et n'oublient jamais que Jésus-Christ, à la veille de monter sur le calvaire, fit à son Père cette demande en faveur des fidèles jusqu'à la consommation des siècles : *Que tous soient un, comme vous, mon père, l'êtes en moi et moi en vous ; afin qu'eux aussi soient un en Nous ; omnes unum sint, sicut tu, Pater, in me et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint* (Jean, XVII. 21).

Nous vous conjurons tous, N. T. C. F., et en particulier les journalistes catholiques de notre diocèse, de ne jamais perdre de vue cette recommandation du Souverain Pontife, ni cette suprême prière du Sauveur de nos âmes. Sans doute il y a dans ce monde bien des questions que Dieu a livrées aux disputes des hommes ; *mundum tradidit disputationi eorum* (Eccle. III. 11.) ; mais la charité et la justice envers le prochain, le respect de l'autorité et de la liberté d'autrui, la modération dans le langage, sont des vertus absolues dont rien ne peut justifier la violation.

A ces causes et le saint nom de Dieu invoqué, nous réglons et ordonnons ce qui suit :

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, ainsi qu'en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le vingt-huitième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt six.

† E.-A. ARCH. DE QUEBEC.
Par Monseigneur,

C. N. MAROIS, Ptre,
Secrétaire.

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

D'après la décision de Sa Grandeur Mgr de Montréal la journée de dimanche a été consacrée à des actions de grâces solennelles pour remercier Dieu de la cessation de l'épidémie de la petite vérole.

Dans toutes les églises paroissiales et chapelles de la ville et de la banlieue, on a fait une procession solennelle et on a chanté un *Te Deum*.

Dimanche dernier Mgr de Montréal a fait sa visite pastorale à Notre-Dame. Sa Grandeur, ayant pour prêtre assistant M. l'abbé Tanguay, pour diacres d'honneur MM. les abbés J. B. Ponton du diocèse de Sherbrooke et Stanislas Tranchemontagne, a officié pontificalement à la grand'messe et a présidé au *Te Deum* ainsi qu'à la procession d'actions de grâces.

Après avoir lu le mandement de Monseigneur promulguant l'Encyclique qui ordonne le Jubilé, M. le curé de Notre-Dame a présenté une adresse à sa Grandeur au nom de tous les fidèles de la paroisse, de tous les prêtres, ses confrères, en témoignage de leur sincère reconnaissance pour la paternelle sollicitude avec laquelle Monseigneur s'est toujours préoccupée de la terrible épidémie qui a fait de si nombreuses victimes. C'est pour pratiquer la belle vertu de reconnaissance que Sa Grandeur "a voulu que ce jour fut entièrement consacré à rendre au Seigneur de solennelles actions de grâces pour la cessation de la cruelle épidémie."

Cette nouvelle visite pastorale qui est pour toute la paroisse un immense bienfait remet en l'esprit ces paroles des livres saints : "Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur." Dieu a toujours en ses délégués sur cette terre. "Dès le commencement, il a visité les hommes par ses anges," plus tard par ses prophètes ensuite par son divin Fils. Le Sauveur a continué cette visite par ses apôtres ; aussi leur a-t-il dit : "comme mon Père m'a envoyé, je vous enverrai dans le monde entier enseigner toutes les nations. Sa Grandeur vient remplir aujourd'hui cette mission divine dans la paroisse, comme l'envoyé le représentant de Jésus-Christ. "Aussi, nous le proclamons bien haut, votre parole sera reçue avec le même profond respect, la même soumission entière que celle de Jésus-Christ qui a dit en parlant des apôtres et de leurs successeurs, les Evêques : celui qui vous écoute, m'écoute."

Les cœurs de tous les paroissiens sont des vœux ardents pour le succès des œuvres de Sa Grandeur et surtout pour celle qui préoccupe particulièrement Monseigneur : l'érection de la Cathédrale. C'est pour tous un devoir de seconder les efforts de Sa Grandeur. Aussi la collecte de ce jour sera l'humble offrande pour l'œuvre de la cathédrale.

En terminant M. le curé a prié Sa Grandeur de bénir " les fidèles qui remplissaient l'église et les familles qu'ils représentent. "

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que le diplôme d'affiliation à l'Archiconfrérie de la Sainte-Face de Tours est arrivé ces jours derniers.

Les personnes qui voudront se faire inscrire comme membres de la Confrérie de la Sainte-Face pourront se présenter à la sacristie de Notre-Dame dimanche prochain.

" Durant l'épidémie qui a sévi à Montréal, les Sœurs Grises ont secouru 500 familles comprenant 2,931 personnes, et les Sœurs de la Providence ont assisté 1,819 familles formant 10,610 personnes.

" Ces bonnes et dévouées religieuses ont droit à la reconnaissance de tout le monde.

" Nous pourrions également citer les RR. Sœurs de la Charité qui ont été appelées à prendre soin des variolés à l'hôpital protestant de la ville de Charlottetown, Isle du Prince-Edouard. On sait que les RR. Sœurs de la Charité, à Québec, ont un couvent à Charlottetown, et c'est à cette institution qu'on a fait appel pour soigner les variolés protestants qui ont reçu les mêmes attentions que s'ils eussent été des catholiques. Pendant que cette terrible maladie sévissait à Charlottetown, deux Sœurs n'ont pas craint de quitter Québec, pour aller aider à leur compagnes dans cette douloureuse et dangereuse tâche du soin des variolés. "

NN. SS. Racine et Moreau ont élevé à la dignité de vicaire-général, dans leurs diocèses respectifs, le Révd Messire Suzor Ptre et curé de Nicolet.

M. l'abbé Suzor est déjà vicaire-général du diocèse de Nicolet, conjointement avec M. l'abbé C. Gélinas.

LETTRE DE M. DE BISMARCK À LÉON, [XIII.]

Le *Moniteur de Rome* publie la réponse du prince de Bismark à la lettre que lui avait adressée le pape ; cette réponse est écrite en français. En voici le texte :

" SIRE,

" La gracieuse lettre dont Votre Sainteté m'a honoré, ainsi que la haute décoration qui l'accompagnait, m'ont causé une grande joie, et je prie Votre Sainteté de daigner recevoir l'expression de ma profonde gratitude.

" Toute marque d'approbation se rattachant à une œuvre de paix à laquelle il m'avait été donné de collaborer est pour moi d'autant plus précieuse, en raison de la haute satisfaction qu'elle cause à Sa Majesté, mon auguste maître.

“ Votre Sainteté a dit dans sa lettre que rien ne répond mieux à l'esprit et à la nature du pontificat que la pratique des œuvres de paix.

“ C'est par cette même pensée que j'ai été guidé en priant Votre Sainteté d'accepter le noble emploi d'arbitre du différend pendant entre l'Allemagne et l'Espagne, et en proposant au gouvernement espagnol de nous en remettre de part et d'autre à la décision de Votre Sainteté.

“ La considération du fait que les deux nations ne se trouvent pas dans une situation analogue par rapport à l'Église qui vénère en Votre Sainteté son chef suprême n'a jamais affaibli ma ferme confiance dans l'élévation des vues de Votre Sainteté qui m'assureraient la plus juste impartialité de son verdict.

“ Les relations de l'Allemagne avec l'Espagne sont telles, par leur nature, que la paix qui règne entre ces pays n'est menacée par aucune divergence permanente de leurs intérêts, ni par des rancunes résultant de leur passé, ou des rivalités inhérentes à leur situation géographique. Leurs bonnes relations habituelles ne sauront être troublées, sinon par des causes fortuites ou par des malentendus.

“ Il y a donc tout lieu d'espérer que l'action pacifique de Votre Sainteté aura des effets durables, et, parmi ceux-ci, je compte en première ligne le souvenir reconnaissant que les deux parties garderont envers l'auguste médiateur

“ En ce qui me concerne, je saisirai toujours, et avec empressement, toute occasion que l'accomplissement de mes devoirs envers mon maître et envers ma patrie me fournira, pour témoigner à Votre Sainteté ma vive reconnaissance et mon très-humble dévouement.

“ Je suis avec le sentiment du plus profond respect, SIRE, de Votre Sainteté le très-humble serviteur.”

“ DE BISMARCK. ”

BONNES PENSÉES.

“ Tout le monde fuit les larmes et cherche la joie ; cependant la véritable joie est celle qui est le fruit des larmes : larmes de repentir ou d'amour. ”

Quand on vous contredit, cédez volontiers, à moins que la gloire de Dieu n'exige le contraire ; offrez à J.-C. ce sacrifice de votre amour-propre.

Jeune fille, gardez bien le *Lis* de l'innocence ; abritez-le toujours sous le voile de la Reine des Vierges.

Que notre exercice continuel soit de nous offrir à Dieu, pour qu'Il fasse de nous ce que bon lui semble.

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une santé et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

1 Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS :

Joseph Alfred Lefebvre.—Martin Kiley.—Emile St Amand.—Mathilde Bétournay.—Hannah McGrath.—Stanislas Desormiers.—Mary Power.—Patrick Murphy.—Alphonse Desmarteaux.—Herminie Généreux.—Adélaïde Demers.—William Finiaure.—Margaret Lanes.—Percinia Lavoie.—An oine Loquinte.—Patrick Monday (117 ans 10 mois).—Odile Chalifoux.—Felicite Latour,—Alice Abel.—Adeline Archambault.

DE PROFUNDIS.

REMEDE DU Dr SEY, DE PARIS

est sans contredit le meilleur spécifique connu pour prévenir les dérangements des organes digestifs et pour guérir ces organes quand ils sont malades.

C'est un remède composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Les certificats suivants donnent une preuve suffisante de l'efficacité du Remède du Dr Sey.

Monsieur S. LACHANCE Montréal.

Je ne puis m'empêcher de reconnaître que le Remède du Dr Sey, dont vous êtes l'agent unique, m'a fait un grand bien. De tous les spécifiques dont j'ai fait usage pour régulariser l'action des organes digestifs, c'est celui qui m'a donné le plus de satisfaction. Je le conseille surtout aux personnes qui souffrent de la dyspepsie flatulente et j'espère que, comme moi, elle verra leur santé s'améliorer notablement.

Veillez croire à la respectueuse estime de votre bien dévoué

L. J. LAUZON, Ptro.

Saint-Henri de Mascouche 10 octobre 1894.

M. Lachance. Ayant fait usage du Remède du Dr Sey, pour la dyspepsie, je m'en suis très-bien trouvée.

Sr Thomas, supérieure, salle d'Asile St-Vincent de Paul,

Montréal, 14 octobre 18-4.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS \$1.00 LA BOUTEILLE.

Agent pour la Puissance,

S. LACHANCE, 646 ST-CATHERINE, MONTREAL

Succursale : Coin-des RUES DESERY & NOTRE-DAME, HOCHELAGA.

HUILES POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.
DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.
Pureté garantie.
HUILES DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.
ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.
L. E. MORIN, jr. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

AUX MAISONS RELIGIEUSES.

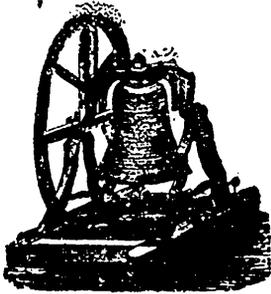
HOPITAUX ET ORPHELINATS.

RABAIS 40 par 100

La maison BEAUCHAMP & BÉTOURNAY offre présentement au rabais une grande variété de marchandises indispensables et d'un usage journalier pour les institutions religieuses, les hôpitaux et les orphelinats.

Une visite est sollicitée : on ouvrira des comptes aux établissements ci-haut.

677 RUE SAINTE-CATHERINE, 677



CLOCHES D'EGLISES
THE JONES BELL FONDRY CO.
 TROY N.-Y., U.-S.
MEARS & STAINBANK
 LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR
H. & J. RUSSEL
 22 RUE ST-NICOLAS, Montréal.
 AGENTS DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,
 FABRICANTS DE SOMMIERS EN EER.

ETABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien
 144, Rue Saint Laurent
 MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparés avec
 soin. Première qualité de drogues et matières
 chimiques.

JOS. CHS. VAILLANCOURT
 Menuisier & Charpentier

45 PLACE JACQUES-CARTIER
 MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
 et en peinture,

A BAS PRIX

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.



ATELIER
 DE
 Vitraux colorés
 de Montréal
CASTLE & FILS
 40 rue Bleury

VERRES DE TOUTES SORTES
 pour

CHASSIS D'EGLISE.

Plombés,
 Coloriés.

ORNEMENTATION

Emblèmes
 Religieux

FIGURES ET SOJETS PEINTS
 AVEC UN ART EXTREME

Dessins, prix et quan-
 tités fournis gratis.

En écrivant, veuillez
 mentionner

La Semaine Religieuse.

ARTHUR SIMARD

—DOREUR ET MANUFACTURIER DE—

MOULURES POUR CADRES.

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique as-
 sortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

ENGADREMENT DE CHEMINS DE CROIX

—ET—

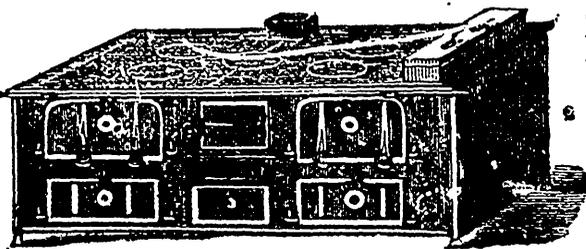
DECORATIONS POUR EGLISES

Atelier : ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE

Magasin : No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal. P. Q.

POELES de CUISINE FRANÇAIS en fer forgé.

LES
MEILLEURS
SUR LE
MARCHÉ
Adoptés



et approu-
vé par
un grand
nombre de
Pension-
nats, de
Couvents,
d'Hospit-
ces et
d'Hôtels.

F. FROIDEVAUX

No. 264, RUE SAINT-LAURENT, No. 264

Posage d'Appareils de chauffage, pour Édifices publics et particuliers.

OUVRAGE GARANTI

COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE—PRIX RAISONNABLES

PENTURES

A RESSORT DE GEER
employés dans plus de trent'e
églises et dans un plus grand
nombre d'édifices publics, les
seules durables.

Aussi BOURELETS en CAOUTCHOUC pour garantir du fr il par les Portes et Fenetres,
Chez

L. J. A. SURVEYER,

1588 RUE NOTRE-DAME.

GRAND SYNDICAT DE LA PUISSANCE

DUPUIS, BRIEN, COUtlÉE & CIE.

(AUX DEUX BOULES D'OR)

SPECIALITE D'ETOFFES POUR COMMUNAUTES RELIGIEUSES

HAUTES NOUVEAUTES

(Ancienne maison PILON & CIE.)

647 et 649, Rue SAINT-CATHERINE, Montréal.

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour
les sculptures, etc. Service prompt

HURTEAU & FRERE,

92 Rue SANGUINET. MONTREAL

RECOMPENSE !

DE \$10 a \$50,
à toute personne qui nous in-
formera de quelque vacance

d'instituteurs dans les écoles ou de demandes. Pas de trouble ni de
pénalité. Adresser un timbre pour circulaire à

PAGENCE DES ECOLES, CHICAGO,
185 South Clarke St.

N. B. Nous avons besoin de toutes sortes d'instituteurs pour les écoles et les familles.

ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.—

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue; ga. antis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAUVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

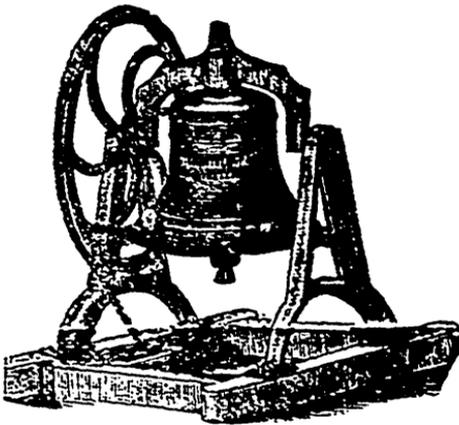
Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA. Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1676 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR EGLISES, COLLEGES ET
COUVENTS

Scies ou en Carillons

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

(Fournitures pour intérieur des
Eglises.)

Appareils de chauffage d'après les
meilleurs systèmes.

E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

W. BRITTON

Poseur d'appareils à éclairage, à eau, et à chauffage. --- Ouvrages en métal de toutes sortes. --- Commandes reçues pour Eglises et maisons d'éducation. --- Exécution prompte et bonne.

No 15 RUE CLAUDE, MONTREAL.



UNE SPECIALITÉ

MESSIEURS LES ECONOMES FERONT BIEN DE VISITER

LES

NOUVEAUX MARCHÉS A BEURRE-

DE

J. B. RICHER

POUR LEURS PROVISIONS D'AUTOMNE

MARCHÉ CENTRE

468½ Rue LAGAUCHETIERE, 468½

SUCCURSALE AU MARCHÉ ST ANTOINE, RUE LAMONTAGNE, MONTRÉAL